

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec LA COMPAGNIE DAGOR


Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie DAGOR domiciliée 38, rue Victor Cousin 87100 LIMOGES pour trois représentations au théâtre l'Eclat les 18 et 19 novembre 2022 pour un montant de 5.115,91 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 3 juin 2022

Pour le Maire et par délégation,



  
Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine